

V

(Avis)

PROCÉDURES JURIDICTIONNELLES

COUR AELE

Demande d'avis consultatif de la Cour de justice de l'AELE présentée par le Héraðsdómur Reykjavíkur (tribunal de Reykjavík) le 8 février 2011 dans l'affaire Pálmi Sigmarsson contre Seðlabanki Íslands (Banque centrale d'Islande)

(Affaire E-3/11)

(2011/C 208/05)

Dans l'affaire Pálmi Sigmarsson contre Seðlabanki Íslands (Banque centrale d'Islande), la Cour de justice de l'AELE a été saisie d'une demande d'avis consultatif présentée par le Héraðsdómur Reykjavíkur (tribunal de Reykjavík) par lettre datée du 8 février 2011 et parvenue au greffe de la Cour le 14 février 2011. Le tribunal de Reykjavík demande à la Cour de statuer sur la question suivante:

Est-il compatible avec les paragraphes 2 et 4 de l'article 43 de l'accord EEE que l'État islandais empêche un ressortissant islandais, résident en Grande-Bretagne, de transférer en Islande des couronnes (krónur) islandaises, qu'il a acquises sur le marché offshore en Grande-Bretagne?
